

**Arrêté n° 253 CM du 6 mars 2024 portant nomination de M. Yves LAUGROST en qualité de directeur de la biosécurité**

(NOR : DBS24000050AC)

Paru in extenso au journal officiel n°23 N du 12/03/2024 à la page 2950 dans la partie ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Version en vigueur au 12/03/2024

Le Président de la Polynésie française,  
Sur le rapport du ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche,  
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;  
Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié, portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;  
Vu l'arrêté n° 169 CM du 17 février 2017 portant création et organisation de la direction de la biosécurité ;  
Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance 6 mars 2024,

Arrête :

**Article 1er**

M. Yves LAUGROST est nommé en qualité de directeur de la biosécurité, à compter du 11 mars 2024.

**Art. 2**

L'arrêté n° 1870 CM du 19 octobre 2023 portant nomination de Mme Aurélie BRIOUDES en qualité de directrice de la biosécurité, par intérim, est abrogé à compter de cette même date.

**Art. 3**

Le ministre de l'agriculture et des ressources marines, en charge de l'alimentation et de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 6 mars 2024.  
Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :  
Le ministre de l'agriculture  
et des ressources marines,  
Taivini TEAI.